

# **AVIS D'ATTRIBUTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

## **Section I : AUTORITÉ GESTIONNAIRE DU DOMAINE PUBLIC**

Nom : Mairie de Cannes

Adresse : Hôtel de Ville, 1 place Bernard Cornut Gentille, CS 30140, 06414 Cannes Cedex.

### Contacts :

Annabelle Alberti, Chef du Pôle Juridique et Manifestations - Direction Mer et Littoral : 04 97 06 46 90 / annabelle.alberti@ville-cannes.fr

Marie-Gaëlle Henry, Juriste au sein du Pôle Juridique et Manifestations - Direction Mer et Littoral : 04 97 06 45 06 / marie-gaelle.henry@ville-cannes.fr.

## **I) PROCÉDURE**

Un avis de publicité a été publié le 18 février 2026 dans les pages d'annonces légales du journal Nice-Matin ainsi que sur le site internet de la Ville de Cannes aux fins d'attribution d'un emplacement relevant du domaine public maritime par convention d'occupation précaire et révocable (article L. 2122-1-1 du CG3P).

## **Section II : OBJET**

### **II.1) INTITULE**

La convention a pour objet l'occupation d'un local commercial d'une superficie de 26 m<sup>2</sup>, relevant du domaine public maritime et situé sur le Port Canto, boulevard de la Croisette à Cannes (06400), destiné à l'exercice d'une activité professionnelle liée au nautisme et à la plaisance..

### **II.2) DESCRIPTION SUCCINCTE DE L'OCCUPATION**

La convention a pour objet l'occupation d'un local commercial relevant du domaine public maritime situé sur le Port Canto, boulevard de la Croisette à Cannes (06400).

### **II.3) MONTANT DE LA REDEVANCE**

La redevance comprend une part fixe et une part variable.

La redevance fixe annuelle s'élève à 13 273 € H.T., soit 15 927,60 € T.T.C. Pour la première année d'occupation, elle est appelée au prorata temporis à compter du 17 juillet 2026. Elle est révisée annuellement par la Ville de Cannes en fonction de l'évolution de l'indice des loyers commerciaux publié par l'INSEE, l'indice de référence étant celui du premier trimestre 2026.

La part variable correspond à 2 % du chiffre d'affaires annuel H.T. réalisé au titre de l'exploitation du local.

### **II.4) LIEU D'EXECUTION**

Port Pierre Canto, boulevard de la Croisette, Cannes (06400).

### **II.5) DURÉE D'EXÉCUTION**

La convention est consentie à titre précaire et révocable pour une durée de six ans à compter du 17 juillet 2026, jusqu'au 16 juillet 2032. Elle n'est pas renouvelable et toute reconduction, tacite ou expresse, est exclue.

## **II. 6) CRITERES D'ATTRIBUTION**

Le choix du candidat repose sur une appréciation globale des critères définis dans l'avis de publicité, pondérés sur 100 points : la qualité du projet d'exploitation et l'expérience professionnelle du candidat (40 points), la cohérence des éléments financiers, notamment de la redevance variable proposée (30 points), le programme de travaux d'aménagement du local (20 points) et la prise en compte des enjeux de développement durable (10 points).

### **Section III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

#### **III.1) PUBLICATION(S) ANTERIEURE(S) RELATIVES A LA PRESENTE PROCEDURE**

Avis de publicité publié le 18 février 2026 sur le site internet de la Ville de Cannes et dans le journal Nice- Matin du 18 février 2026.

### **Section IV : ATTRIBUTION**

#### **IV.1) DATE D'ATTRIBUTION DE LA CONVENTION**

Le 17 juillet 2026.

#### **IV.2) INFORMATIONS SUR LES OFFRES**

Nombre d'offres reçues : 2

#### **IV. 3) NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE**

La SARL « Falcon Yachts », dont le siège social est à Cannes (06400) Port Pierre Canto, et représentée par Claude Lacroix.

### **Section V : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

#### **V.1) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

La convention a été conclue le 17 juillet 2026.

Elle peut être consultée, sur rendez-vous, auprès de la Direction Mer et Littoral – Service juridique maritime.

#### **V.2) PROCÉDURES DE RECOURS**

##### **V.2.1) Instance chargée des procédures de recours**

Tribunal Administratif de Nice 18 avenue des Fleurs CS 61039 06050 Nice Cedex 1 Téléphone : 04 89 97 86 00

##### **V.2.2) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours**

Greffes du Tribunal Administratif de Nice 18 avenue des Fleurs CS 61039 06050 Nice Cedex 1 Téléphone : 04 89 97 86 00 Courriel : [greffe.ta-nice@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nice@juradm.fr)

#### **V.3) DATE DU PRÉSENT AVIS**

Le 13 août 2026.